



Tarifs communaux

DEL19_2024_03_28

En exercice : 20
Présents : 16
Votants : 20

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE DE MASIN Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : PROD'HOMME Anne-Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie.

Pouvoirs : PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, LE CAPITAINE Anne Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas, ANN Véronique donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

↳ L'adjoint au maire informe l'assemblée :

Hors école de musique et secteur péri et extrascolaire, les tarifs en cours sont les suivants :

TARIFS	TARIFS
DROITS DE PLACE	1,05 €/m ²
REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1,40€/m ² /mois
AMENAGEMENT DE TROTTOIR (mètre linéaire)	205,00 €
TERRE VEGETALE / m³	5,50 €
BUSAGE DES FOSSES - BUSE (10 € du mètre linéaire)	35,00 €
LOCATION GRILLES D'EXPOSITION / JOUR (7 jours maximum + caution de 152 €)	1,00 €

LA BORDURE DE GRANITE DE RECUPERATION EN L'ETAT (non compris leur nettoyage, chargement et transport)	5,00 €
TARIF PHOTOCOPIE (FORMAT A3 OU A4)	SUPPRESSION
TARIF HORAIRE MAIN D'OEUVRE	28,00 €
VENTE DE BOIS	
BOIS SUR PIED (<i>La corde</i>)	40,00 €
BOIS COUPE (<i>La corde</i>)	205,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	
FACTURATION VAISSELLE CASSEE : Verre	0,50 €
Couvert	0,50 €
Assiette	3,00 €
TARIF HORAIRE INTERVENTION COMMUNES EXTERIEURES / DUMISTE	50 € / HEURE

Tarifs cimetière

	TARIFS
<u>Concession de 3,20 m² (Renouvellement)</u>	
- 15 ans	360,00 €
- 30 ans	720,00 €
<u>Concession de 2,00 m²</u>	
- 15 ans	260,00 €
- 30 ans	520,00 €
- 50 ans	
<u>Concession de 1,60 m²</u>	
- 15 ans	190,00 €
- 30 ans	380,00 €
- 50 ans	
<u>Occupation du caveau communal (par semaine)</u>	25,00 €
<u>Inhumation</u>	70,00 €
<u>Scellement d'urne</u>	50,00 €
<u>Dépôt d'urne</u>	45,00 €
<u>TARIFS CAVEAUX</u>	
<u>Cession de caveau (2 places)</u>	650,00 €
<u>Cession de caveau (3 ou 4 places)</u>	900,00 €

Tarifs espaces cinéraires

	TARIFS
<u>CONCESSIONS TOMBES INDIVIDUELLES DU JARDIN D'URNES</u>	
15 ANS / SANS CAVE URNE ET RENOUELEMENT	155,00 €
15 ANS / AVEC CAVE URNE	565,00 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
15 ANS (PLAQUE INCLUSE)	820,00 €
Renouvellement pour 15 ans	260,00 €
NOUVELLE PLAQUE	155,00 €
<u>PLAQUES - IDENTITE DES DEFUNTS</u>	
PLAQUE - STELE DU SOUVENIR	145,00 €

Tarifs chambre funéraire

	TARIFS
OCCUPATION CHAMBRE FUNERAIRE / JOURNEE	
PREMIERE JOURNEE	115,00 €
JOURNEES SUIVANTES	85,00 €
OCCUPATION LOCAL TECHNIQUE / JOURNEE	60,00 €

Suite à la dissolution de l'association CESAR et du don de son patrimoine mobilier à la ville et, eu égard au fait que ce nouveau service municipal nécessite des moyens humains nouveaux, il est proposé d'ajouter deux nouveaux tarifs :

Tarifs forfaitaire	
Chapiteau 192 M2	320 €
Chapiteau 72 M2	220 €

Il est à noter que les chapiteaux ci-dessus seront mis à disposition uniquement pour les événements majeurs participant au rayonnement de la ville et où la ville est partenaire.

↳ L'adjoint au maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au conseil municipal de valider les nouveaux tarifs relatifs à la location des chapiteaux dans les conditions énoncées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 28 avril 2022,
Vu la dissolution de l'association CESAR,

➤ **FIXE** les nouveaux tarifs communaux complémentaires suivants :

Tarifs forfaitaire	
Chapiteau 192 M2	320 €
Chapiteau 72 M2	220 €

➤ **DIT** que les chapiteaux ci-dessus seront mis à disposition uniquement pour les événements majeurs participant au rayonnement de la ville et où la ville est partenaire.

ADOPTÉ : à 20 voix pour.

Fait à LANGUIDIC le 29 mars 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL